

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du mardi 6 juillet 2021

A) MEMBRES PRÉSENTS

> Représentants des personnels exerçant leurs fonctions dans Université Paris-Est ou dans les établissements membres

■ **Professeurs et personnels assimilés des universités – A**

- Yamin Leprince
- Stéphane Jaffard
- Arnaud Le Ny

■ **Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés des universités – B**

- Mahdi Zargayouna
- Bruno Polack

■ **Personnels BIATSS, ITA et assimilés exerçant au sein de l'établissement Université Paris-Est - C**

- Fatima de Freitas
- Laurent Le Puil

■ **Personnels BIATSS, ITA et assimilés exerçant au sein des établissements membres - D**

- Sabine Hermenault

> Représentant des usagers qui suivent une formation dans UPE ou dans un établissement membres

■ **Usagers - E**

- Caroline Nguyen

> Personnalités qualifiées

- François Brouat
- Séverine Kirchner

> Représentants des établissements membres

- ENPC : Gilles Robin
- ENVA : Christophe Degueurce

Président d'Université Paris-Est : Alexandre Maitrot de la Motte

B) MEMBRES REPRÉSENTÉS

- Faten Hidri, représentée par Alexandre Maitrot de la Motte
- Virginie Ehlacher, représentée par Stéphane Jaffard
- Joël Cuny, représenté par Fatima de Freitas

- Flores Espinola Artemisa, représentée par Arnaud Le NY
- Stéphane Jamain, représentée par Laurent Le Puil
- Gérald Lebigot, représenté par Caroline Nguyen
- Gilles Roussel, représenté par Yamin Le Prince
- Jean-Luc Dubois-Randé, représenté par Christophe Degueurce

C) MEMBRES ABSENTS

Professeurs et personnels assimilés des universités – A

Nadia Haddad

Personnels BIATSS, ITA et assimilés exerçant au sein des établissements membres - D

Sébastien Sigiscar

Personnalités qualifiées

Pascal Boireau

Catherine Vauconsant

D) REPRÉSENTANT DE LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE ILE-DE FRANCE

Julien Sébag

INVITÉS

> Invités de droit avec voix consultative

- Séverine Mardirossian,
- Nelly Tocko

> Autres invités

- Audrey Adeagbo, responsable du service communication Comue Paris-Est
- Daouda Ba, responsable des affaires institutionnelles et juridiques Comue Paris-Est
- Monika Blanc, responsable des affaires générales Comue Paris-Est
- Bénédicte François, directrice adjointe du département des études doctorales Comue Paris-Est
- Gaëlle Lissorgues, chargée de mission (mission de projets)

► **Le président d'Université Paris-Est ouvre la séance à 14 h 12**

Le Conseil d'administration délibère valablement si la majorité des administrateurs en exercice est présente ou représentée. Le nombre des administrateurs étant de 26, le nombre d'administrateurs présents ou représentés en début de séance s'élevant à 22, le quorum est atteint.

Par exception à ce qui précède et conformément à l'article R 719-68 du code de l'éducation, le conseil d'administration délibère valablement des questions budgétaires si la moitié des membres en exercice est présente. Ces délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés des membres présents ou représentés. Le nombre d'administrateurs présents étant de 14, le quorum physique est atteint.

1. POINT D'INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

Le président indique que le Conseil de la Formation Doctorale (CFD), dans sa nouvelle composition, a été installé en mars et qu'il s'est réuni depuis à quatre reprises. Il se réunira encore le vendredi suivant pour aborder un certain nombre de points.

Le président énumère ensuite les différents sujets qui ont été travaillés : la démarche compétences, les modes d'acquisition du doctorat autres que la thèse classique comme la validation des acquis de

l'expérience, ainsi que la question de l'habilitation à diriger les recherches dans le contexte particulier de la disparition, progressive ou pas, définitive ou pas, de la qualification pour l'accès au professorat.

Parallèlement à ces travaux, la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a mandaté plusieurs conférences pour pouvoir mener une réflexion nationale sur la question de l'habilitation à diriger les recherches, que la ComUE continue de délivrer.

À partir de la rentrée 2021, dans le cadre du CFD, seront abordées la question de la démarche qualité et la dimension internationale du doctorat.

Le président donne ensuite des informations portant sur la prolongation des contrats doctoraux dans le contexte de la crise sanitaire, qui sera détaillée lors de la présentation du bilan rectificatif n°1 (point 3), puis sur la mission de projets de la ComUE, qui est une mission nouvelle dans le cadre de l'établissement expérimental. Les équipes des établissements membres et des établissements associés travaillent ensemble aux trois interfaces, que sont (1) l'interface institutionnelle entre les établissements de l'ESR et les établissements d'une autre nature, (2) l'interface géographique et (3) l'interface thématique. Dans ce cadre, la ComUE a engagé un travail de cartographie ; une mission de veille se développera ensuite progressivement.

Parmi les activités de fond, le président mentionne deux éléments qui lui semblent importants : (1) l'installation du conseil de projets le 29 juin et (2) la publication d'un nouvel appel à projets d'amorçage reprenant dans les grandes lignes celui qui a été publié en juillet 2020. Chaque candidature sera expertisée par deux experts ; puis le conseil de projets se prononcera en janvier 2022. L'objectif est d'engager les projets en février-mars 2022, pour une période allant jusqu'à dix-huit mois.

Cet appel à projets ayant été lancé, le président invite les membres du Conseil d'administration à faire circuler l'information auprès de leurs équipes.

D'importantes décisions ont été prises lors du Conseil de projets, telle l'organisation régulière de journées scientifiques. La prochaine aura lieu le 21 septembre 2021. À l'occasion de cette manifestation, des lauréats viendront présenter les résultats de leurs projets, et les établissements membres et associés seront invités à partager les objectifs et thèmes scientifiques sur lesquels ils souhaitent travailler de concert. Le programme sera rendu public à la fin du mois de juillet.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 23 MARS 2021

Le président présente le compte-rendu de la précédente réunion du conseil d'administration.

Mme Yamin Leprince l'interroge sur les modalités de soutenance des thèses à l'issue de l'expiration du contrat conclu avec la société CapVisio (31 août 2021).

Le président indique que le sujet sera abordé lors du prochain CFD, puis explique quelle a été jusqu'alors la manière de procéder. Lorsque le contrat avait été conclu avec CapVisio, toutes les soutenances se faisaient à Paris-Est. Progressivement, elles se tiennent sous la responsabilité des établissements accrédités, avec lesquels une coordination sera nécessaire. Dans l'éventualité où les soutenances pourraient se faire en présentiel à la rentrée, la question de la manière de procéder ne se poserait plus, ce qui n'interdit pas d'envisager tous les *scenarii*. S'il y a lieu, il conviendra de sélectionner un prestataire commun à tous les établissements.

Première délibération

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 23 mars 2021.

3. APPROBATION DU BUDGET RECTIFICATIF N°1

Le président annonce que le budget 2021 de l'établissement, adopté par le Conseil d'administration le 27 octobre 2020, connaît deux importantes évolutions par rapport au budget de 2020.

Premièrement, la ComUE n'est plus porteuse des PIA. Ceux-ci ont tous été transférés à l'Université Gustave Eiffel. Ainsi, le budget, en recettes comme en dépenses, a vocation se réduire (réduction du périmètre), étant précisé que la logique du PIA implique de flécher les recettes.

Deuxièmement, le retour de l'inscription et de la diplomation dans les établissements accrédités, conduit Université Paris-Est (UPE) à ne plus inscrire de nouveaux doctorants. Les doctorants déjà inscrits et qui perçoivent des allocations doctorales restent toutefois employés par la ComUE, notamment parce qu'un changement d'employeur est administrativement et inutilement complexe. Le nombre des contrats doctoraux, de même que les masses financières, n'étant pas exactement les mêmes chaque année, UPE devrait perdre sur les trois prochaines années un tiers des recettes, tout comme elle n'effectuera plus un tiers des dépenses associées à ces contrats.

C'est dans ce contexte qu'une trajectoire budgétaire, dont les grandes lignes sont rappelées, a été établie.

Le respect de cette trajectoire, qui a été adoptée en juillet 2019, est perturbé par la crise sanitaire. Quelques activités ont subi du retard, comme les administrateurs l'avaient constaté lors de l'adoption du compte financier 2020 en mars 2021. Notamment, il était apparu que certaines dépenses n'avaient pas été engagées en raison de la suspension et du report d'un certain nombre d'activités. C'est au regard de ce constat et des évolutions de la situation sanitaire, grâce à une évaluation plus fine qu'en octobre 2020 des recettes et des dépenses, ainsi que de leurs projections, qu'est soumis ce jour pour approbation au Conseil d'administration un premier budget rectificatif.

Ce projet de budget rectificatif tient compte du transfert du reliquat d'aides restant des PIA à l'Université Gustave Eiffel, de la prolongation de 144 contrats doctoraux et contrats de recherche, ainsi que de l'évaluation de l'impact réel de la crise sanitaire sur les années 2020 et 2021. L'objectif reste le retour à l'équilibre en 2023.

L'évolution des soldes budgétaires, hors contrats doctoraux et hors PIA, se présente ainsi :

	2020	2021	2022	2023	2024
Total des Dépenses	4 710 279 €	4 530 746 €	4 307 546 €	4 246 246 €	4 168 269 €
Total des recettes	4 106 001 €	4 315 279 €	4 265 059 €	4 252 186 €	4 225 293 €
Solde trajectoire budgétaire	- 704 278 €	- 215 426 €	- 42 486 €	5 941 €	57 024 €
Solde réalisé et envisagé	- 406 822 €	- 367 706 €			

Sachant que toutes les activités qui n'ont pu être réalisées à cause de la crise sanitaire ne pourront se faire sur la seule année 2022, le montant des dépenses et, dans une certaine mesure, des recettes sera inférieur à ce qui avait été prévu dans la trajectoire financière. Le décalage des dépenses non engagées n'étant que temporel, il est difficile de savoir avec certitude à quel exercice budgétaire se rattacheront ces dépenses. Quant aux dépenses effectivement engagées, il faut savoir qu'elles respectent la trajectoire budgétaire.

Le président précise que ce budget ne tient pas encore compte du remboursement de l'État du coût, dont l'essentiel va être supporté sur 2021 et 2022, engendré par la prolongation des contrats doctoraux et des contrats de recherche : ce remboursement n'a pas encore été notifié et il ne devrait l'être que tardivement

dans l'année. C'est pourquoi ce premier budget rectificatif sera probablement suivi à l'automne d'un second, qui devrait intégrer de nouvelles recettes et conduire à constater un déficit moins important.

Le président énumère ce qui a eu le plus d'impact sur le solde budgétaire :

- La baisse du montant de la SCSP (976 501 € contre 982 216 € initialement) ;
- Un effet de périmètre lié à des raisons comptables, à hauteur de 5 M€, s'agissant des doctorats, selon qu'ils sont considérés comme relevant de la catégorie « Ressources propres » ou « Autres financements publics et fiscalité affectée » ;
- Le transfert du portage budgétaire des PIA à l'université Gustave-Eiffel.

En dépit de la situation sanitaire, l'établissement parvient à exécuter l'essentiel de ses missions, et ce dans le respect de la trajectoire budgétaire approuvée le 9 juillet 2019, ce qui prouve la pertinence des prévisions, hors crise sanitaire, effectuées en 2019.

Le président conclut son exposé en soulignant que ce premier budget rectificatif permet de constater de nouvelles recettes, l'évolution des recettes ou encore un déplacement de certaines d'entre elles et va permettre d'engager, et de continuer à engager, des dépenses et à assurer les activités sur le reste de l'année.

La présentation du président ayant été très précise, Nelly Tocko, agent comptable, affirme n'avoir rien de particulier à ajouter.

Deuxième délibération

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le budget rectificatif n°1 de la ComUE.

4. ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENTE D'UNIVERSITÉ PARIS-EST

Gaëlle Lissorgues expose en détail son parcours et son expérience, avant de faire part de son souhait de faire émerger des collaborations durables et transverses entre les établissements, de sorte que la ComUE apporte un support et ait une vraie valeur ajoutée pour l'ensemble des partenaires. Le travail aux trois interfaces, que le président a présenté en début de séance, est une chose en laquelle elle croit pour développer une activité à moyen et long terme – c'est, du reste, la raison principale de sa candidature.

Gaëlle Lissorgues souligne dans un souci de transparence que, étant donné qu'elle est enseignant chercheur et qu'elle a des doctorants sous sa supervision, le temps qu'elle consacrerà à ses différentes casquettes sera réparti entre 20 et 25 % à l'école doctorale, entre 20 et 25 % à la vice-présidence et à un peu plus de 50 % à l'ESIEE pour ses missions d'enseignement et de recherche.

Plusieurs membres du Conseil d'administration (Stéphane Jaffard et Arnaud Le Ny) indiquent apprécier de travailler avec Gaëlle Lissorgues au sein de l'école doctorale Mathématiques et STIC.

Monsieur Ba annonce la composition du bureau de vote : Bruno Polack en tant que président, Enora Lorcy et Christophe Degueurce en tant qu'assesseurs, selon les critères d'âge.

Le vote se tient à bulletins secrets.

Troisième délibération

Gaëlle Lissorgues est élue vice-présidente en charge de la mission de projets, à l'unanimité des membres présents et représentés.

5. DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRÉSIDENT D'UNIVERSITÉ PARIS-EST

L'opération exceptionnelle de transfert du PIA2 d'UPE à Université Gustave-Eiffel ayant été réalisée, le président considère qu'il convient, s'agissant des délégations de pouvoirs, de retourner à un mode de

fonctionnement plus classique et donc d'abaisser les seuils. Il est ainsi proposé de donner délégation de pouvoirs pour la durée de son mandat au président de la ComUE en vue d'approuver les conventions d'UPE :

- Engageant des dépenses d'un montant inférieur à 200 000 € (hors marchés publics),
- Engageant des dépenses liées aux marchés publics et leurs avenants de fournitures et de services d'un montant annuel inférieur à 140 000 € (HT),
- Procurant des recettes d'un montant inférieur à 200 000 € d'une durée inférieure ou égale à 5 ans (hors contrats de recherche),
- Procurant des recettes dans le cadre de contrat de recherche d'un montant d'un montant inférieur à 500 000 € (HT) d'une durée inférieure ou égale à 5 ans.

Restent exclues de la délégation les conventions relatives aux emprunts, aux prises de participation, aux créations de filiales et de fondations, aux acquisitions et cessions immobilières, ainsi qu'aux baux et locations immobilières dont la durée est supérieure à 9 ans.

En vertu de la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil d'administration le 23 mars 2021, le président de la ComUE peut continuer, pour toute la durée de son mandat, à :

- engager toute action en justice, transiger et recourir à l'arbitrage,
- engager les dépenses liées à l'attribution des prix dans le cadre de concours organisés par l'établissement, dans la limite de 5 000 € par prix,
- prendre des décisions modificatives des budgets qui n'ont pas pour objet une augmentation des dépenses ou des virements de crédits entre les chapitres de fonctionnement, de personnel et d'investissement, mais qui ont pour objet de permettre l'exécution de conventions dans le respect de l'équilibre global.

Quatrième délibération

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération de pouvoirs du Conseil d'administration au président de la ComUE.

6. APPROBATION DE LA CESSIION DES ACTIONS DE LA SATT ERGANEAO AU PROFIT DES ÉTABLISSEMENTS MEMBRES

Connue anciennement sous le nom de « IDF Innov », Erganeo est une société labellisée dans le cadre des PIA1 qui a financé 190 projets, signé 85 licences, créé 28 start-ups et investi 41 M€ au 31 mai 2021. Elle est organisée selon un modèle classique de société de droit privé, avec un Conseil d'administration, qui constitue l'organe décisionnel et exécutif, et des actionnaires : BPI France pour le compte de l'État et des actionnaires académiques que sont la ComUE, qui intervient pour le compte de l'École des ponts, de l'École nationale vétérinaire d'Alfort, de l'Université Gustave-Eiffel et de l'UPEC, le CNRS, l'INSERM et trois autres universités (Paris, Sorbonne Paris Nord et CY Cergy Paris Université).

Il est proposé au Conseil d'administration de céder à titre onéreux, au profit des quatre établissements membres, les 117 actions détenues par la ComUE selon la répartition suivante : 48 à Gustave-Eiffel, 49 à l'UPEC, 10 à l'ENVA et 10 à l'ENPC. Cette opération de cession engendrerait ainsi une recette exceptionnelle de l'ordre de 120 000 €.

En cas de signature de conventions de promesse d'achat et de vente d'actions entre la ComUE et chacun des quatre établissements membres, se succéderont de nombreuses étapes dans un délai de trois à six mois, à commencer par la notification du projet de cession aux actionnaires d'Erganeo. Ceux-ci doivent renoncer à leur droit de préemption pour qu'ensuite le CA puisse donner son accord, puis signer et enregistrer les ordres de mouvement auprès des services fiscaux.

Il est précisé que le président de la ComUE continuerait de siéger ou d'être représenté au Conseil d'administration d'Erganeo. À l'exception de l'université de Paris qui détient trois sièges, les autres établissements n'en détiennent qu'un seul. En plus des observateurs, peut être invité, selon les sujets, tantôt l'UPEC tantôt l'Université Gustave Eiffel. Sont organisées, l'un à la suite de l'autre, Assemblée

Générale et Conseil d'administration, dans la mesure où de nombreux points requièrent l'accord des deux instances.

Avant de procéder au vote, Messieurs Zargayouna et Le Ny font part de leur scepticisme quant à la pertinence de cette opération de cession des actions.

Cinquième délibération

Le Conseil d'administration approuve la cession des actions de la SATT Erganeo au profit des quatre établissements membres, à la majorité, moins 2 votes « contre », 1 procuration « contre » et 1 abstention.

Le président s'engage à tenir informé le Conseil d'administration des conditions dans lesquelles se déroulera cette cession.

7. APPROBATION DU BILAN SOCIAL 2019-2020

Ce cinquième bilan social de la ComUE Université Paris-Est couvre la période du 1^{er} août 2019 au 31 juillet 2020, marquée par quatre faits importants :

- Dans le prolongement de la labellisation des I-Site futures, la création de l'Université Gustave Eiffel le 1^{er} janvier 2020 s'est accompagnée d'un transfert d'activités et de personnels de la ComUE vers l'Université Gustave Eiffel ;
- Les missions de la ComUE ont été redéfinies ;
- Sont en cours de préparation de nouveaux statuts et un nouveau nom de marque, qui entreront en vigueur à la rentrée 2020, ainsi qu'un nouveau contrat d'I-Site pour la période 2020-2024 ;
- La crise sanitaire s'est traduite par une fermeture des établissements, un plan de continuité des activités de la ComUE et une campagne exceptionnelle de prolongation des contrats doctoraux et des contrats de recherche.

Les effectifs de la ComUE au 31 juillet 2020 sont comparables à ceux de l'année précédente : 324 individus, dont : 233 doctorants contractuels, 14 jeunes chercheurs, 13 personnels sur projet I-Site affectés hors UPE, 25 agents sur projet affectés au fonctionnement de la ComUE et 41 agents affectés au fonctionnement de la ComUE mais sur des fonctions support de l'école doctorale ou du DED (département des études doctorales).

Les mouvements de personnel ont concerné principalement l'I-SITE FUTURE et se sont manifestés par des renouvellements au sein des directions et des directions adjointes des écoles doctorales, un net ralentissement des flux entrants et un flux entrant global inférieur au flux sortant.

En matière de formation, au cours de l'année 2019, ont été réceptionnées moins de demandes de formation qu'habituellement, et a été mis en place un dispositif d'accompagnement spécifique des personnels.

Il est à noter que ce bilan social est le dernier qui sera comparable aux précédents. Il a été soumis au CT commun de la ComUE, le 7 avril 2020, et a été approuvé à l'unanimité.

Sixième délibération

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le bilan social 2019-2020 de la ComUE Université Paris-Est.

8. APPROBATION DE L'EXONÉRATION DES DROITS D'INSCRIPTION POUR LES DOCTORANTS

Le président indique qu'en raison de la crise sanitaire, il convient d'être très attentif à la situation des doctorants, qui sont des étudiants très particuliers à bien des égards. L'exonération des droits d'inscription est un moyen, parmi d'autres, de les aider.

Il est rappelé que les textes réglementaires prévoient que sont exonérés de plein droit :

- Les doctorants qui ont été inscrits durant l'année universitaire 2020-2021, s'ils soutiennent leur thèse avant le 31 décembre 2021 ;
- Les bénéficiaires de Bourse d'enseignement supérieur accordée par l'État ;
- Les pupilles de la Nation.

Quant aux étudiants formulant une demande d'exonération des droits d'inscription en raison de leur situation personnelle, ou dont l'inscription répond aux orientations stratégiques de l'établissement, la décision revient au chef d'établissement, dans la limite de 10 % des effectifs.

Les doctorants étant à ce jour inscrits soit dans un des établissements membres soit à la ComUE, il convenait aux établissements de se concerter pour aligner les aides. Ainsi, après concertation au sein des différentes instances, il est proposé que la période d'exonération soit étendue aux doctorants qui ont été inscrits durant l'année universitaire 2020-2021 et qui soutiendront leur thèse avant le 31 janvier 2022.

En plus des mesures d'aides d'urgence mises en place pendant la crise sanitaire en faveur des doctorants, d'autres mesures vont devoir être prises après identification et recensement des besoins, en raison de la prolongation de la crise sanitaire au-delà de l'été 2020. Pour ce faire, devront être saisis le CFD et, s'il y a des mesures financières et budgétaires à prendre, le CA.

Septième délibération

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les règles d'exonération à effet immédiat des droits d'inscription en doctorat.

Cette nouvelle mesure d'aide ayant été approuvée, le président indique qu'il l'annoncera aux représentants des doctorants lors d CFD du vendredi 9 juillet.

9. PRÉSENTATION DU CALENDRIER DES INSTANCES 2021-2022

Durant l'année universitaire 2021-2022, le Conseil d'administration se réunira, à chaque fois à 14h, les mardi 19 octobre 2021 (en vue notamment d'examiner le projet de budget rectificatif n°2 et le budget initial pour l'année 2022), 15 février 2022 (en vue notamment d'examiner les comptes financiers), et le 5 juillet 2022.

Les programmes de travail du Conseil de projets et du CFD sont en cours de finalisation.

À titre indicatif, il est envisagé de réunir le Conseil de projets l'après-midi de la journée scientifique du 21 septembre, puis de le réunir à nouveau en janvier, à une date encore indéterminée, pour sélectionner les différents projets qui seront présentés dans le cadre de l'appel à projets, mais aussi au printemps ou au début de l'été pour des éléments d'ordre plus stratégique.

Le CFD a pour habitude de se réunir tous les troisièmes vendredis du mois. Ce rythme devrait être maintenu durant l'année universitaire 2021-2022.

10. SYNTHÈSE DES CONVENTIONS DE LA COMUE UNIVERSITÉ PARIS-EST ENTRE MARS 2021 ET JUIN 2021

Le président souligne les éléments suivants :

- Les conventions, signées et retournées entre mars et juin 2021, couvrent la période du 15 janvier 2021 au 31 décembre 2023.
- Les conventions et avenants en cours sont au nombre de 15.
- Dans la présentation, figurent la liste des partenaires, les thématiques des conventions, ainsi que les conventions qui ont été signées (en bleu dans le tableau) avec leur objet, leur montant, les enjeux financiers, le nom du partenaire et la date de signature, comme demandé lors du dernier Conseil d'administration.

- Un document, joint à la présentation, récapitule de façon précise les différentes dépenses effectuées dans le cadre des projets, ainsi que les thèmes et les objectifs qui sont attendus dans le cadre de ces collaborations.
- Sont listés les dix projets qui ont été sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets 2020 et qui font l'objet de financements durant les exercices 2021 et 2022, avec le nom du projet, les équipes qui sont impliquées, les objectifs principaux du projet dans la mesure où ils sont diffusables et les aides qui sont attribuées.

11. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est posée.

Avant de clore le Conseil d'administration, le président rappelle que la prochaine réunion est prévue au mois d'octobre.

➔ **La séance est levée à 16 h 32.**

Le 6 juillet 2021, à Champs sur Marne,

Le Président d'Université Paris-Est,

Alexandre MAITROT DE LA MOTTE